



La Sécu, elle est à Nous !

Au lendemain de l'abomination nazie, les Etats, sous la pression des organisations de Travailleurs se dotent de système de protection sociale.

L'Allemagne et la Grande Bretagne choisissent des systèmes financés par l'impôt, tributaires ainsi des choix politiques...

En France, le « Ministre des Travailleurs », le communiste, dirigeant de la CGT et savoyard **Ambroise Croizat** applique le programme du Conseil National de la Résistance « Les Jours Heureux » et met en place la **Sécurité Sociale** pour « *en finir avec les aléas de la vie.* »

Les Travailleurs choisissent de socialiser une partie de leur salaire au travers de la **Cotisation Sociale** et gèrent eux **même** les différentes caisses (Famille, Maladie, Accidents du Travail, Retraite...).

Depuis lors, les fonds de pensions n'ont de cesse de récupérer plus de 400 milliards € qui échappent aux « trading haute fréquence » et aux boursicotages.

Après avoir fait instaurer le paritarisme, augmenter les années de cotisation, reculer l'âge de départ à la retraite refuser d'augmenter les pensions et les minimas sociaux, le patronat veut maintenant faire financer notre Sécu par la TVA.

Son taux pourrait augmenter de 4 à 8 points ! Au détriment de notre pouvoir d'achat et sans aucune garantie pour la pérennité de notre Sécu !

En réalité, la Sécu souffre d'un manque de recettes.

Il faut avoir le courage politique de taper dans les 100 milliards de profit du CAC 40 avec :

- Des augmentations générales des salaires bruts.
- L'égalité salariale femme-homme.
- Un contrôle syndical et citoyen des 200 milliards d'aides publiques (dont 77 milliards € d'exonérations de Cotisation Sociale).

Pour la CGT, la Retraite, c'est à 60 ans (55 ans pour les métiers les plus pénibles) avec un système par répartition, solidaire, financé par la cotisation sociale et à prestation et minima garantis.

Alors, renforçons la CGT en adhérant, participons aux HMI pour débattre car ce n'est qu'un début, continuons les combats !



La réforme des retraites en France

Depuis sa mise en place en 1981 la retraite à 60 ans à taux plein n'a cessée d'être attaquée de toute part (y compris par une certaine gauche) et en voici les principales mesures en vigueur depuis septembre 2023.

Âge légal de départ à la retraite

L'âge légal de départ à la retraite est progressivement relevé à 64 ans pour les générations nées à partir de 1968.

Pour les générations précédentes, l'âge de départ est augmenté par paliers de trois mois par an ¹

- Nés entre le 1er septembre et le 31 décembre 1961 : 62 ans et 3 mois
- 1962 : 62 ans et 6 mois
- 1963 : 62 ans et 9 mois
- 1964 : 63 ans
- 1965 : 63 ans et 3 mois
- 1966 : 63 ans et 6 mois
- 1967 : 63 ans et 9 mois
- 1968 à 1972 : 64 ans

La durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein est portée à 172 trimestres (43 ans) pour les générations nées à partir de 1965.

Revalorisation des pensions

Au 1er janvier 2025, les pensions de retraite de base ont été revalorisées de 2,2 %, en lien avec l'inflation. Les pensions complémentaires Agirc-Arrco ont été revalorisées de 1,6 % depuis le 1er novembre 2024 .

Retraite progressive

Le dispositif de retraite progressive permet aux salariés de réduire leur activité tout en percevant une partie de leur pension. Il est accessible deux ans avant l'âge légal de départ, sous réserve d'avoir au moins 150 trimestres validés et un emploi à temps partiel compris entre 40 % et 80 % .

Contestations et débats en 2025

Concertations en cours

Face à une opposition persistante, le gouvernement a ouvert des concertations avec les partenaires sociaux entre février et mai 2025. Toutefois, le maintien de l'âge légal à 64 ans demeure un point de blocage majeur. Les syndicats réclament des aménagements pour les carrières longues ou pénibles, mais les discussions progressent lentement.

Mobilisations sociales

Des manifestations et grèves sont organisées, notamment le 5 juin 2025, pour protester contre la réforme des retraites, les conditions de travail et les salaires. La CGT appelle à une mobilisation générale pour obtenir l'abrogation de la réforme et le retour à un âge de départ à 62 ans, voire 60 ans.

Perspectives

Le gouvernement reste déterminé à maintenir la réforme, malgré les contestations. Le président Emmanuel Macron a souligné la nécessité de préserver une réforme des retraites efficace pour freiner les dépenses sociales . Toutefois, les discussions avec les partenaires sociaux se poursuivent, et des ajustements pourraient être envisagés pour répondre aux préoccupations exprimées (Le Point.fr)

Qu'attendez-vous de la retraite ?

Une pension pour rester digne, pour choyer vos petits enfants, pour faire autre chose que les courses alimentaires minimales pour survivre ?

Du temps devant soi et être libre pour ne plus être sous le joug d'une hiérarchie, pour vaquer à vos occupations, pour disposer d'un repos bien mérité ?

Ne pas attendre un cancer ou un AVC pour être à la retraite : vous voulez profiter de la vie seul, avec vos proches, avec vos amis, après la vie professionnelle ?

*Alors nous devons nous mobiliser tous ensemble pour revenir à ce droit **légitime** à la retraite à 60 ans et à taux plein !*

Ce n'est qu'ensemble, avec la CGT, que nous atteindrons pour chacune et chacun d'entre-nous ce grand et mérité objectif.

¹ Source info-retraite.fr

L'action sociale aux finances publiques

C'est depuis les lois de 83-84 portant sur le statut de la fonction publique que l'employeur public se doit de chercher à améliorer les conditions de vie des agents publics, actifs et retraités, et de leurs familles au travers de ***l'action sociale***, reprise dans les nouvelles dispositions du Code de la Fonction Publique créées par ordonnance du 24/11/2021 (L731 à 733).

Que ce soit pour la restauration, le logement, l'enfance et les loisirs et l'aide dans des situations difficiles, les agents publics, par leurs représentants, participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient.

Si la gestion est pilotée en administration centrale via des sites nationaux, en région via le SRIAS (Service Régional Interministériel d'Action Sociale), elle l'est en Savoie par un délégué départemental et fonctionne avec des partenaires organismes ou associations à but non lucratif : ASFL (Action Sociale Finances Logement ex ALPAF) et ASFV (Action Sociale Finances Vacances ex EPAF).

Si les prestations proposées (cf ULYSSE) sont variées et concernent tous les agents dans de nombreux domaines de leur vie professionnelle ou privée, les budgets ne suivent pas et sont touchés par les restrictions budgétaires :

- 2,75 % pour les Finances Publiques (106 millions) entre 2024 et 2025.

Comme pour nos missions, une revue des prestations est de nouveau commandée... et une nouvelle organisation régionale de l'action « locale » se mettra en place, en Savoie probablement après le départ en retraite du délégué et gageons qu'elle ne sera pas dans l'intérêt des agents et de leurs familles.

Depuis plusieurs années, le contexte budgétaire fait peser un lourd climat sur le devenir de notre action sociale. Dès 2026 et pour les années suivantes, le Secrétariat général du ministère a déjà annoncé que le budget de l'action sociale ministérielle pourrait baisser et que des décisions difficiles devront être prises.

Les associations partenaires continuent leurs restructurations, notamment l'ex-EPAF : malgré l'opposition de la plupart des organisations syndicales représentatives, le secrétariat général a décidé de vendre les ¾ des résidences de vacances dont l'association EPAF avait la gestion.

Sur 19 résidences il n'en reste plus que 5.

L'absence d'entretien du bâti se termine par la braderie du patrimoine.

Quant aux restaurants administratifs, ils sont aussi en danger avec la baisse des effectifs et le développement du télétravail... alors que la restauration est le principal poste de dépenses au budget d'action sociale (53%) et que 75 % des agents bénéficient de la restauration collective.

Que penser alors de la valeur du titre restaurant ???

Et tout cela bien sûr, c'est sans compter sur la mise en place au 1er janvier 2026, du nouveau dispositif de Protection Sociale Complémentaire (PSC) sur lequel nous aurons l'occasion de revenir à la rentrée. RDV est donné.

Outre les suppressions de postes, les conditions de vie au travail dégradées, le gel du point d'indice, la réforme des retraites, la nouvelle PSC, et malheureusement bien d'autres choses encore, il y a la réduction drastique des moyens de l'action sociale !

Tous les signaux sont au rouge pour les nouveaux profils que recherche la DGFIP dans les prochaines années face aux nombreux départs en retraite...

L'action sociale ministérielle est votre bien commun, notre bien commun.

Nous l'avons gagnée par nos mobilisations.

Aujourd'hui, face aux attaques, nous devons toutes et tous, avec la CGT, nous en emparer et la défendre !

Brèves

Nous indiquions dans *LA LETTRE de mai* dernier qu'un compte rendu sur le dernier conseil national de notre syndicat serait présenté, mais vu (avec le bureau national) que celui-ci sera le sujet principal du prochain MAG de notre CGT Finances Publiques, il nous a semblé préférable d'accrocher notre publication sur d'autres sujets.

Le 5 juin dernier se réunissait notre nouvelle commission exécutive en présence d'une partie de la commission financière de contrôle et comme prévu, nous avons participé l'après-midi à la manifestation chambérienne puisque ce 5 juin était également jour de grève interprofessionnelle et de manifestations.



CGT FINANCES PUBLIQUES SAVOIE : cgtfip73@gmail.com

www.financespubliques.cft.fr

GMBI, FONCIER INNOVANT,... ***ou comment saborder les missions du cadastre***

Agents du cadastre ou pas, vous avez tous entendu parler de GMBI (« Gérer Mon Bien Immobilier »)... et pu le découvrir sur votre espace personnel « Impôt.gouv »...

Nous sommes, en ce moment, consultés au titre de l'enquête annuelle de satisfaction informatique et dans le classement des applications les plus décriées, GESLOC (Surf), application directement liée à GMBI arrive en tête de ce tableau du « déshonneur »... avec une note de 1,91/10...

Des élus nationaux sont intervenus pour dénoncer les énormes problèmes liés à GMBI,...

Dans ses rapports, la cour des comptes a une vision bien négative de GMBI :

- « Une campagne 2023 chaotique et aux conséquences financières très lourdes pour l'État »...
- « Une nouvelle offre de service aux usagers mal préparée et au coût non maîtrisé »....

Pourtant, afin de répondre aux conséquences désastreuses, les solutions préconisées sont inefficaces, chronophages et peuvent même aggraver la situation... Il n'y a aucune volonté de prendre le problème à la source... nous fonçons dans le mur...mais cela ne semble pas inquiéter nos hiérarchies...

GMBI, Gesloc,... ce sont

- moins de 20 % d'utilisateurs qui déclarent en ligne,
- plus de 30 % de dossiers en anomalies,
- 40 % de dossiers en évaluations d'office (soit pour la Savoie, près de 6000 dossiers)
- plusieurs relances qui ne sont pas adressées aux bons utilisateurs
- les taxes d'urbanisme (T.U.) qui ne tombent plus dans l'escarcelle des collectivités...

Les élus locaux sont, aujourd'hui, directement confrontés à la débâcle GMBI, T.U. et l'administration fiscale n'envisage, visiblement pas de changer de cap...au détriment du budget des collectivités !

S'agissant du FONCIER INNOVANT, et donc de l'intelligence artificielle *au service* de la Fiscalité Directe Locale et du plan cadastral..., c'est là un projet, qui pour la bagatelle de 24 millions d'euros... à minima ... présente au plan national, environ une demie piscine détectée comme non imposée par commune ? !

Ouah ! Quelle réussite !

D'autant qu'il est tout de même demandé aux géomètres d'intervenir sur les détections effectuées par l'intelligence artificielle et de les valider...ou pas, comme c'est très souvent le cas !

FONCIER INNOVANT, ne remplit pas son rôle et fait fi de la précision du plan du cadastre, outil pourtant largement mis en valeur, et utilisé, en dehors de la DGFIP.

C'est pourtant cette même DGFIP, qui fait le choix de le dénigrer, de le « massacrer »... !

On marche sur la tête, et pas besoin d'une *IA* pour s'en rendre compte !



***Avec les géomètres, les agents du bloc foncier et notre
intelligence à jamais non artificielle,
la section de la Savoie de la CGT Finances Publiques,
vous souhaite à toutes et tous de bonnes et heureuses
vacances d'été 2025.
On se retrouve en septembre***